

Communauté de Communes

Délibération n°2024/154

Date d'envoi convocation: 19/09/2024

Nombre de conseillers

En exercice: 74 Présents: 53 Absents: 22

- dont suppléés : 1

- ayant donné pouvoir : 11

Votants: 64

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, à Saint-Longis.

Présents:

MEUNIER Fabrice, PLEVER Marie-Laure, LEMONNIER Thierry, JARRY Laëtitia, LECESVE Loïc, BOTTRAS Thierry, BOTHEREAU Laurent, CHEDHOMME Christian, AMBROIS Katia, MANUEL Patrick, NICOLAS Philippe, PENISSON Claudine, ASSIER Yveline, MAURAISIN Olivier, DE PIEPAPE Guy-René, LETAY Jean-Yves, BEAUCHEF Frédéric, MARCADÉ Arlette, ETIENNE Jean-Michel, PLESSIX Sandrine, SEILLE Bernard, BELLUAU Francis, DEROYE Christelle, COCHIN Jean, TRIGER Jacqueline, COSME Guy, JEUSSELIN Hubert, MORIN Luc, GUIBERT Jean-Denis, MOULARD Claudie, BOSSEAU Lucien, AUBRY Geneviève, LOISEAU Christophe, MULOT Jean, CHAMPCLOU Pascal, de VILMAREST Eric, CENEE Jean-Marie, CHALM GOUIC Jocelyne, FORTIN Pierre, HASTAIN Mélanie, RICHARD Philippe, DUTERTRE Annick, MONCEAUX Léopold, CHED'HOMME Michel, CHARTIER Philippe, MENAGER Fabienne, GOSNET Patrick, POISSON Roger, MICHEL Bernard, TISON Gaëlle, VOVARD Dominique, COLIN Serge, BATAILLE Philippe (suppléant)

Absents excusés:

- COUDER Michel remplacé par BATAILLE Philippe suppléant
- FONTENAY Vincent donnant pouvoir à DEROYE Christelle
- GAUTIER Catherine donnant pouvoir à CHAMPCLOU Pascal
- CHAILLOU Géraldine donnant pouvoir à BEAUCHEF Frédéric
- COURTAN Nathalie donnant pouvoir à JARRY Laëtitia
- CHOPLIN Jean-Bernard donnant pouvoir à BOTHEREAU Laurent
- GARNIER Anne-Marie donnant pouvoir à BELLUAU Francis
- TOUZARD Olivier donnant pouvoir à TRIGER Jacqueline
- LEROI Annick donnant pouvoir à de VILMAREST Eric
- GODIMUS Jean-Luc donnant pouvoir à AMBROIS Katia
- DUBREUIL Sylvie donnant pouvoir à MANUEL Patrick
- CORNUEIL Didier donnant pouvoir à COLIN Serge
- CECONI Nadine, CRINIER Loïc

Absents:

BASSELOT Patrice, BOULAY-BILLON Sylvie, ANDRY Virginie, EVRARD Gérard, DELAUNAY Jérôme, FROGER Barbara, ORY Margaux, MORIN Claude

Secrétaire de séance : TISON Gaëlle



Communauté de Communes

Délibération n°2024/154

> FINANCES: AMORTISSEMENT SUBVENTION / ECRITURES NON BUDGETAIRES

Le SGC de la Ferté Bernard a constaté un solde d'amortissement de subvention à l'article 13913 de 5 197.46 €, qui ne peut être identifié, malgré les recherches entreprises pour retrouver les subventions d'origine transférées au compte de résultat. Cette subvention ne figure pas dans les subventions encaissées dans le budget de la communauté de communes pour ce montant et n'est donc pas identifiable.

Pour régulariser cette anomalie, le SGC propose une écriture d'ordre non budgétaire pour apurer le compte 13913 par un débit au 1068 pour un montant de 5 197.46 €. Le SGC a confirmé que cette écriture non budgétaire n'impactait pas le résultat du budget de la communauté de communes.

Le Président demande au conseil de se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

- APPROUVE la proposition ci-dessus d'apurer le compte 13913 par un débit du compte 1068 pour un montant de 5 197.46 €
- PREND ACTE que cette écriture non budgétaire n'impacte pas le résultat du budget,
- AUTORISE le Président ou son représentant à effectuer les démarches et à signer les pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric BEAUCHEF